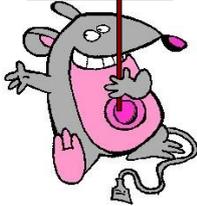
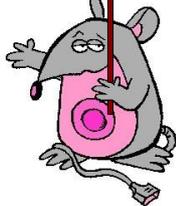


CHARTRE INFORMATIQUE

L'utilisation des ressources informatiques du collège répond, exclusivement, à un objectif pédagogique et éducatif défini par les enseignants dans le cadre des programmes nationaux et des directives ministérielles. Par conséquent, il est formellement interdit d'accéder, à des fins personnelles, aux blogs, à la messagerie, aux chats, aux forums et aux jeux.

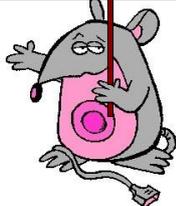
Accès aux ressources informatiques.

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

<p style="text-align: center;">DROITS</p> 	<p style="text-align: center;">OBLIGATIONS</p> 
<p>Chaque élève se voit attribuer un compte, un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au réseau pédagogique.</p>	<p>Chaque élève s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à ne pas divulguer son mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun est responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur. ▶ à ne pas utiliser un autre code utilisateur.
<p>Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques, ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</p>	<p>Chaque élève s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires. ▶ à demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou responsable(s) pour toute autre activité.

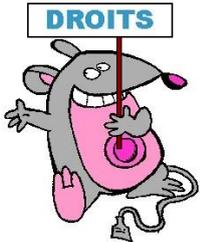
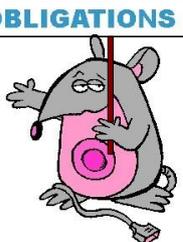
Respect des règles de déontologie informatique.

Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

<p style="text-align: center;">DROITS</p> 	<p style="text-align: center;">OBLIGATIONS</p> 
<p>Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</p>	<p>Chaque élève s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à prendre soin du matériel. ▶ à respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants. ▶ à ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...)
<p>Les informations de chaque élève seront protégées.</p>	<p>Chaque élève s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à respecter les règles de sécurité. ▶ à ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas. ▶ à ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation. ▶ à informer son professeur ou un responsable pour toute anomalie constatée.

Respect de la législation.

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image...). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

 DROITS	 OBLIGATIONS
<p>Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.</p>	<p>Chaque élève s'engage lors d'échanges de courriels (mails) ou de publications sur le web :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ à respecter les droits de la personne : à ne pas porter atteinte à la vie privée, ne pas diffamer ou injurier.▶ à respecter les bonnes mœurs et valeurs démocratiques.▶ à respecter la propriété intellectuelle et artistique : à ne pas reproduire, représenter ou diffuser une œuvre de l'esprit (un extrait musical ou littéraire par exemple) en violation des droits de l'auteur ou tout autre personne titulaire de ces droits.▶ à ne pas copier de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde)▶ à ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants. ▶ à ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.▶ à ne pas accéder à des sites pornographiques ou présentant toute forme d'apologie (du crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre...), les sites appelant à la haine raciale, la discrimination sous toutes ses formes et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Contrôle et Sanctions

L'établissement se réserve le droit de contrôler toute page web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la charte et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les fichiers déposés sur leur espace personnel, les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Autorisation.

AUTORISATION DE PUBLIER SUR LE SITE WEB DU COLLEGE LES IMAGES OU TRAVAUX D'UN ELEVE

- Le collège demandera l'autorisation écrite des familles pour la publication sur le site web du collège de photos pédagogiques sur lesquelles se trouve leur enfant.
- Par ailleurs, il sera également demandé l'autorisation des familles de procéder à l'inscription de leur enfant au service messagerie laposte.net (boîte à lettre personnelle et gratuite).

L'objectif pour l'établissement est de valoriser le travail d'un élève et afin d'éviter tout risque d'atteinte à la vie privée de votre enfant, l'établissement s'engage à :

- Ne pas publier des photos individuelles, les photos devront représenter au minimum trois élèves.
- N'inscrire aucun nom de famille sur les photos ou travaux publiés.
- Ne pas publier de matériel permettant d'identifier les élèves comme le numéro de téléphone ou l'adresse.

Vu et pris connaissance le

Les parents :

L'élève utilisateur,

Le chef d'établissement